

PV/JF
217131

COMMUNE DE MANSO HAUTE-CORSE

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 8 décembre 2022

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Concernant Monsieur Jean Lucien COSTA, né à MANSO (20245), le 23 novembre 1947 demeurant à MANSO (20245).

Propriétaire des biens ci-après désignés :

A MANSO 20245

1°) Une PROPRIÉTÉ BATIE C 310 de 295m²,
2°) Des parcelles C 196 de 3600m², C 197 de 5614m², A 298 de 20m², A 299 de 45m², A 383 de 2800m², A 384 de 2480m², A 385 de 1600m², A 317 de 900m², C 162 de 248 m², C 656 de 1547m² BND 00A0002 à prendre sur 4640m².

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire